

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/156

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – « ALLEZ, ON DANSE ? »

Le Maire de Valserhône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association « ALLEZ, ON DANSE ? », tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du samedi 18 novembre 2023 à 19h00 au dimanche 19 novembre 2023 à 01h00, à la salle Willou, 1b Rue de la République, 01200 Valserhône, à l'occasion d'un repas dansant du Beaujolais nouveau,

ARRETE

Article 1 : L'association « ALLEZ, ON DANSE ? » est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du samedi 18 novembre 2023 à 19h00 au dimanche 19 novembre 2023 à 01h00, à la salle Willou, 1b Rue de la République, 01200 Valserhône, à l'occasion d'un repas dansant du Beaujolais nouveau.

Article 2 : L'association « ALLEZ, ON DANSE ? » se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valserhône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valserhône, le 31 octobre 2023

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée,
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 11 novembre 2023